

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat
2023 – budget annexe eau
potable géré sous
convention de délégation
au nom et pour le compte
de la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240626-24-C-03F-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

N° DE DOSSIER : 24 C 03f

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
GERE SOUS CONVENTION DE DELEGATION AU NOM ET POUR LE
COMPTE DE LA CASGBS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2023 du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de délégation au nom et pour le compte de la CASGBS dont les résultats sont rappelés ci-après :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|---------------------|---------------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE | FONCTIONNEMENT | 119 255,37 € | 119 255,37 € |
| | INVESTISSEMENT | 128 345,17 € | 128 345,17 € |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002) | | 1,96 € |
| | REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001) | | |
| | TOTAL REALISATIONS + REPORTS | 247 600,54 € | 247 602,50 € |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | FONCTIONNEMENT | | |
| | INVESTISSEMENT | 55 058,68 € | 55 058,68 € |
| | TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | 55 058,68 € | 55 058,68 € |
| RESULTAT CUMULE | FONCTIONNEMENT | 119 255,37 € | 119 257,33 € |
| | INVESTISSEMENT | 183 403,85 € | 183 403,85 € |
| | TOTAL CUMULE | 302 659,22 € | 302 661,18 € |

Soit un résultat global 2023 de + 1,96 €

La reprise du résultat de fonctionnement sera constatée au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de délégation au nom et pour le compte de la CASGBS.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE que la reprise du résultat de fonctionnement sera constatée au Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de délégation au nom et pour le compte de la CASGBS.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Péricard', written in a cursive style.

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.